

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis de la commission « espèces – habitats »

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 18.
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Date de la réunion : 28/04/2022	Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant la destruction de bâtiments abritant des sites de reproduction de Grand Rhinolophe et des nids d'hirondelles sur la commune de Mouilleron-Saint-Germain (85) N° de projet Onagre : 2022-04-33x-00528	Avis : Favorable sous conditions
---------------------------------------	-------------------------	--	--

Discussion

Le CSRPN fait remarque que l'ouverture dans le vide-sanitaire pour y accéder fait 20 × 60 cm dans dossier, mais 11 × 40 cm dans la présentation au CSRPN ! Il se demande aussi en quels matériaux la trappe est-elle réalisée et s'il n'y a pas des risques de rebouchage ? Enfin, il se demande si les caractéristiques du plafond du vide-sanitaire conviendront pour l'accroche des Chiroptères ?

Le maître d'ouvrage indique que les dimensions de l'ouverture ont été modifiées à la suite des échanges avec la LPO. Le plancher de l'habitation est isolé dans l'épaisseur donc le plafond de la cave en béton brut sera favorable aux Chiroptères. Par ailleurs, Vendée Habitat doit informer les locataires pour que la trappe ne soit pas bouchée.

Le CSRPN demande combien de nichoirs à Hirondelle de fenêtre sont prévus ?

Le maître d'ouvrage n'a pas d'information sur cette question.

Le CSRPN souhaiterait qu'il s'engage sur un nombre par rapport au nombre de nids détruits.

Selon le maître d'ouvrage, quatre nids seront détruits. Les bâtiments présentent trois secteurs de pose, mais il se demande s'ils peuvent être posés à proximité les uns des autres ? Si oui, huit nids pourraient être posés.

Le CSRPN confirme qu'il n'y a pas de contre indication à les poser les uns à côté des autres. En revanche, il est important de faire attention à l'exposition et de rechercher une exposition similaire à celle des nids détruits.

Le CSRPN demande si l'isolation thermique des combles est rampante ou au sol ?

Le maître d'ouvrage répond qu'il n'y a pas d'isolation sous la tuile. Elle est au sol, au-dessus de la partie habitable. La LPO recommande de mettre une bâche au sol pour protéger l'isolation des déjections.

Le CSRPN demande quelles mesures sont prévues pendant la période transitoire entre la déconstruction et les nouvelles constructions ? Et combien de temps va-t-elle durer ?

Le maître d'ouvrage répond que selon la LPO, aucune mesure n'est nécessaire pendant cette période transitoire.

Délibération

Le CSRPN trouve le projet intéressant et qu'il est suffisamment rare que des équipements favorables aux oiseaux et aux chauves-souris soient intégrés dans la conception des bâtiments pour que cela soit souligné.

Le CSRPN regrette cependant que l'évaluation des effectifs des populations d'oiseaux et de chauves-souris n'ait pas été mise à jour en 2021, à la suite des premiers constats réalisés en octobre 2020.

Il regrette aussi l'absence de mesure sur la période intermédiaire. Le maître d'ouvrage aurait pu rechercher où se trouvaient les autres gîtes à Chiroptères aux alentours pour sensibiliser les propriétaires et assurer ainsi leur protection. Pour les oiseaux, un effort sur la pose de nichoirs sur des bâtiments publics aurait pu être fait auprès de la mairie.

Proposition de vote : avis favorable invitant le maître d'ouvrage à :

- se faire accompagner d'un expert pour éviter la destruction de spécimens pendant les travaux de démolition et pour garantir la bonne mise en œuvre des mesures compensatoires,
- s'engager dans la pose d'au moins 8 nichoirs à Hironnelle de fenêtre sur les nouveaux bâtiments en respectant l'orientation d'origine, ainsi que la pose de 8 nichoirs dans le bourg sur des bâtiments publics existants au cours de la période intermédiaire entre la démolition et l'achèvement des nouveaux bâtiments.

Vote (18 votes exprimés, pouvoirs inclus) :

- Favorable sous conditions ci-dessus exprimées : 17
- Abstention : 1
- Défavorable : 0

Le 03/05/2022

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire

Jean-Marc Gillier

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.